

Fiche Technique Santé-Sécurité



Mélange de sulfure d'hydrogène, inflammable et toxique

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Mélange de sulfure d'hydrogène, inflammable et toxique
Synonyme	: Sans objet
Nom commercial	: Mélange de sulfure d'hydrogène, inflammable et toxique
Utilisations	: Non disponible.
Manufacturier	: Praxair Canada Inc. 1 City Centre Drive Suite 1200 Mississauga, ON L5B 1M2
No de fiche signalétique	: E-6774-H
Date de validation	: 10/15/2013.
Date d'impression	: 10/15/2013.
En cas d'urgence	: Urgence: 1 800 363-0042 * Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.
Type de produit	: Gaz.

2. Identification des dangers

État physique	: Gaz.
Odeur	: Odeur d'oeufs pourris. L'hydrogène sufluré affecte le sens de l'odorat. Oeufs pourris.
Vue d'ensemble des urgences	: DANGER! Gaz haute pression inflammable et toxique. Peut être fatal si inhalé. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Les symptômes peuvent être retardés. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome. Contient du gaz sous pression. En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Nocif par inhalation. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
Voies d'absorption	: Absorption cutanée. Contact avec les yeux. Inhalation.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	: Peut être mortel si inhalé; entraîne la paralysie respiratoire causée par la dépression de l'activité du système nerveux central. Les effets d'une surexposition incluent des maux de tête, de la somnolence, des vertiges, des étourdissements, de la confusion, des douleurs à la poitrine, une fatigue olfactive, une perte de conscience et la mort. Une rhinite, une pharyngite, une bronchite, une pneumonie, un oedème pulmonaire et une cyanose peuvent survenir. Le manque d'oxygène peut causer la mort. Ce gaz peut également causer l'asphyxie.
Ingestion	: Voie d'exposition très peu probable. Ce produit est un gaz à température et pression normales.
Peau	: Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
Yeux	: Cause une irritation sous forme de rougeur excessive de la conjonctive. Une exposition prolongée aux vapeurs à faible concentration peut causer une conjonctivite sévère, une vision floue, des larmoiements excessifs, la photophobie et la perception des lumières en halo. Une surexposition sévère peut entraîner une conjonctivite et des lésions de la cornée avec vésiculation de l'épithélium cornéen.

Effets chroniques potentiels sur la santé

2. Identification des dangers

- Effets chroniques** : Une exposition répétée peut provoquer des nausées, des vomissements, une perte de poids, une pression sanguine basse et une perte des facultés olfactives.
- Cancérogénicité** : Classification A4 (non classifiable pour l'être humain ni pour les animaux), par l'ACGIH, 3 (non classifiable pour l'être humain), par le CIRC [éthylène]. Classification A4 (non classifiable pour l'être humain ni pour les animaux), par l'ACGIH, 3 (non classifiable pour l'être humain), par le CIRC [propylène].
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Téragénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le système nerveux, foie, le coeur, les voies respiratoires supérieures, yeux, système nerveux central (SNC), tissu musculaire.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Aucune donnée spécifique.
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : L'inhalation peut aggraver un état asthmatique, ainsi que des maladies pulmonaires inflammatoires ou fibreuses.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Canada

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
sulfure d'hydrogène	7783-06-4	1 - 99.9999
ET CONTIENT UN OU PLUSIEURS GAZ PARMIS LES SUIVANTS :		
butane	106-97-8	0 - 99
1-Butene	106-98-9	0 - 99
deutérium	7782-39-0	0 - 99
éthane	74-84-0	0 - 99
éthylène	74-85-1	0 - 99
hydrogène	1333-74-0	0 - 99
isobutane	75-28-5	0 - 99
méthane	74-82-8	0 - 99
propane	74-98-6	0 - 99
propylène	115-07-1	0 - 99

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Contient un gaz toxique et inflammable sous haute pression. En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Gaz inflammable. Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants. La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans la bouteille et la faire éclater. Ne pas éteindre les flammes pour éviter une réinflammation explosive. Les vapeurs qui se dégagent peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et être enflammées par les lampes-témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, des chaufferettes, l'équipement électrique, des décharges électriques ou des sources d'inflammation éloignées du point de manutention du produit. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. La plupart des bouteilles sont pourvues de soupapes de sûreté conçues pour évacuer l'air lorsque les bouteilles sont exposées à des températures élevées.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas respirer les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque.

Grand déversement : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Contient du gaz sous pression. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Protect cylinder from damage. Never attempt to lift a cylinder by its cap; the cap is intended solely to protect the valve. Never insert an object (e.g., wrench, screwdriver, pry bar) into cap openings; doing so may damage the valve and cause a leak. Use an adjustable strap wrench to remove over-tight or rusted caps. Open valve slowly. If valve is hard to open, discontinue use and contact your supplier. Close valve after each use; keep closed even when empty.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION

Toxique, inflammable, gaz à haute pression. Peut être mortel en cas d'inhalation. Ne pas respirer les gaz. Utilisez équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. Former des mélanges explosifs AVEC AIR. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes et des étincelles. Mettre tous les appareils. Utilisez uniquement des outils anti-étincelants et un équipement antidéflagrant. Entreposer et utiliser une ventilation adéquate en tout temps. Utiliser seulement dans un système fermé. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand il est vide. Lors du retour de la bouteille au fournisseur, s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** S'il ya une fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé où elle peut faire partie d'un circuit électrique.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE:

Entreposer et utiliser une ventilation adéquate. Espacer les bouteilles inflammables d'oxygène, de chlore et autres oxydants d'au moins 20 pieds ou installer une cloison en matériau non combustible. Cette cloison doit avoir au moins 5 pieds de haut et ont une résistance au feu de ½ heure au moins. Cylindres fermement à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être renversées. Bouchon à vis de protection du robinet solidement en place à la main. Installer des affiches «Défense de fumer ou flammes

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

nues" soupire dans les zones de stockage et d'utilisation. Il doit y avoir aucune source d'inflammation. Tous les équipements électriques dans la zone de stockage doit être protégé contre les explosions. Les zones d'entreposage doivent répondre codes nationaux d'électricité pour la classe 1 des zones dangereuses. Stockez endroit où la température ne dépasse pas 125 ° F (52 ° C). Entreposer les bouteilles vides et pleines séparément. Utilisez un premier entré, premier inventaire du système de manière à éviter l'entreposage de bouteilles pleines pendant de longues périodes. Pour plus de détails et les exigences, voir la norme NFPA 50A publiée par la National Fire Protection Association.

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES:

Des renseignements supplémentaires sur le stockage, la manipulation et l'utilisation de ce produit est fourni dans la norme NFPA 55: Norme pour l'entreposage, l'utilisation et la manipulation de gaz comprimés et liquéfiés en bouteilles portatives, publié par la National Fire Protection Association.

Voir également la publication Praxair P-14-153, Directives pour la manipulation des bouteilles de gaz et les conteneurs. Obtenir auprès de votre fournisseur local.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
sulfure d'hydrogène	US ACGIH 1/2009	10	14	-	15	21	-	-	-	-	
	AB 4/2009	10	14	-	-	-	-	15	21	-	
	BC 10/2009	-	-	-	-	-	-	10	-	-	
	ON 8/2008	10	14	-	15	21	-	-	-	-	
	QC 6/2008	10	14	-	15	21	-	-	-	-	
butane	US ACGIH 1/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 10/2009	600	-	-	750	-	-	-	-	-	
	ON 8/2008	800	1900	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	800	1900	-	-	-	-	-	-	-	
1-Butene	US ACGIH 1/2009	250	-	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 10/2009	250	-	-	-	-	-	-	-	-	
éthane	US ACGIH 1/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 10/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
éthylène	ON 8/2008	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 1/2009	200	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	200	229	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 10/2009	200	-	-	-	-	-	-	-	-	
hydrogène	ON 8/2008	200	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Simple asphyxiant.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 1/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
isobutane	BC 10/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 8/2008	800	1900	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 1/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
méthane	BC 10/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 8/2008	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 1/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
propane	BC 10/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 8/2008	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 1/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
propylène	BC 10/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 8/2008	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	1000	1800	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 1/2009	500	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	500	860	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 10/2009	500	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 8/2008	500	-	-	-	-	-	-	-	-	

[2]Appauvrissement en oxygène [asphyxiant]

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Utilisez des parfaitement ajusté, purificateurs d'air ou des respirateurs à air forcé qui conforme à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices. Le choix doit être basé sur la norme CSA Z94.4, «Sélection, entretien et utilisation des respirateurs». Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et MSHA.
- Mains** : Néoprène, caoutchouc butyle PVC
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3, «Protecteur oculaire et faciaux pour l'industrie», et tous les règlements provinciaux.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Autre protection** : Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec le norme courante de la CSA Z195, «Chaussures de protection», et avec les directives et réglementation locaux ou provinciaux, en vigueur.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Gaz.
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Incolore à température et pression normales.
- Odeur** : Odeur d'oeufs pourris. L'hydrogène sufluré affecte le sens de l'odorat. Oeufs pourris.
- Goût** : Non disponible.
- Poids moléculaire** : Non applicable.

9. Propriétés physico-chimiques

Formule moléculaire	: Non applicable.
pH	: Non disponible.
Point d'ébullition/condensation	: Non disponible.
Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Température critique	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Volatilité	: Non disponible.
Seuil de l'odeur	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Ionicité (dans l'eau)	: Non disponible.
Propriétés de dispersibilité	: Non disponible.
Solubilité	: Non disponible.
Remarques physico-chimiques	: Non disponible.
COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	: Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Éviter tout contact avec l'ammoniac, les bases, pentafluorure de brome, le trifluorure de chlore, l'oxide de chlore et la chaleur, le cuivre (poudre de cuivre et l'air), fluor, l'oxide plomb, le mercure, l'acide nitrique, le trifluorure d'azote, les composés organiques, les agents comburants, le difluorure d'oxygène, le caoutchouc, le sodium et l'humidité ainsi que l'eau.
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique et la combustion produisent de l'oxydes du soufre et de l'hydrogène.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	
sulfure d'hydrogène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	820 mg/m3	3 heures	
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	700 mg/m3	4 heures	
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	470 mg/m3	6 heures	
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	712 ppm	1 heures	
	butane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	658 g/m3	4 heures
	isobutane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	658000 mg/m3	4 heures
CL50 Inhalation Gaz.		Rat	57 pph	15 minutes	

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Dosage Exposition
Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Potentiel Exposition Observation
Non disponible.

Sensibilisant

Nom du produit ou de l'ingrédient Voie d'exposition Espèces Résultat

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Dosage Exposition
Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
éthylène	A4	3	-	-	-	-
propylène	A4	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient Test Expérience Résultat
Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Dosage Exposition
Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient Toxicité lors de la grossesse Fertilité Toxique pour le développement Espèces Dosage Exposition

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
sulfure d'hydrogène	-	Aiguë CE50 770 ug/L Eau douce	Crustacés - Amphipod - Crangonyx richmondensis lauren - 10 mm	48 heures
	-	Aiguë CE50 540 ug/L Eau douce	Crustacés - Amphipod - Crangonyx richmondensis lauren - 10 mm	48 heures
	-	Aiguë CL50 7 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales	96 heures

12. Informations écotoxicologiques

-	Aiguë CL50 4 ug/L Eau douce	promelas - FRY Poisson - Lake whitefish - Coregonus clupeaformis - Yolk-sac fry	96 heures
-	Aiguë CL50 3.2 ug/L Eau douce	Poisson - Asian redtail catfish - Hemibagrus nemurus	96 heures
-	Aiguë CL50 3 ug/L Eau douce	Poisson - Lake whitefish - Coregonus clupeaformis - Yolk-sac fry	96 heures
-	Aiguë CL50 2 ug/L Eau douce	Poisson - Lake whitefish - Coregonus clupeaformis - Yolk-sac fry	96 heures
-	Aiguë CL50 <2 ug/L Eau douce	Poisson - Yellow perch - Perca flavescens - Yolk- sac fry	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Non disponible.				

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu. Renvoyer les récipients sous pression vides au fournisseur.


Répartition des déchets : Non disponible.

Classification RCRA : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (sulfure d'hydrogène)	2.3 (2.1)	-		QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER(QPD): Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.

GE* : Groupe d'emballage

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SIMDUT (Canada) : Classe A: Gaz comprimé.
Classe B-1: Gaz inflammable.
Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds; Methane
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Sulfure d'hydrogène; Butane; Butène; Composés organiques volatils; Éthylène; Butane; Composés organiques volatils; Propane; Propylène
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

15. Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : Gaz haute pression inflammable et toxique. Peut être fatal si inhalé. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Les symptômes peuvent être retardés. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	2
Inflammabilité	4
Risques physiques	2

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Références : AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas
P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers
P-14 Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmosphere
SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres
V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 10/15/2013.

Date d'édition : 10/15/2013.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 0.05

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

VISSÉ : CGA-330

À FILETS : Non applicable.

16. Autres informations

RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : Non applicable.

Utiliser les raccords CGA appropriés. NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS. D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : www.cganet.com.

MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

Pour de plus amples renseignements sur chaque composant, se reporter à la FTSS du produit pur.

Les renseignements fournis dans la présente FTSS proviennent de sources techniques utilisant le système de FTSS Chemmate Mixture et de la FTSS du produit pur de chaque composant. Ces mélanges n'ont pas fait l'objet d'essais quant à leurs propriétés chimiques ou physiques ou à leurs effets sur la santé.

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de
Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.

Praxair Canada Inc.
1 City Centre Drive
Suite 1200
Mississauga, ON L5B 1M2

